

Délibération
n°2023.069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2023

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration :

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme PRON Bénédicte

Vu :

- L'article L. 361-1 du code de l'environnement
- Le code général des collectivités territoriales

Considérant :

- Que l'article L. 361-1 du code de l'environnement confie au département la compétence pour établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin, notamment, de faciliter la découverte du patrimoine naturel à travers la pratique de la randonnée non-motorisée. Ces itinéraires peuvent notamment emprunter des chemins ruraux, après délibération des communes concernées.

Un projet de PDIPR a été élaboré tendant à :

- La définition d'un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre, trail, VTT et vélo ;
- L'organisation de son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ou de chemins de substitutions.

Le PDIPR a notamment pour objet la protection des chemins ruraux présentant un intérêt pour la randonnée.

Les communes du département sont donc invitées à délibérer pour donner leur accord à l'inscription au PDIPR des chemins ruraux expressément désignés, afin qu'ils puissent être protégés en qualité de support d'itinéraires de promenade et randonnée.

Objet :

Inscription au plan
départemental des
Itinéraires de
Promenade et
Randonnée (PDIPR)
d'itinéraires de
randonnée

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil que le projet de mise à jour du PDIPR par le Conseil Départemental du Cher et menée par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est en cours de réalisation.

M. le Maire informe le Conseil que plusieurs itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune et susceptibles d'être inscrits au PDIPR.

Concernant les chemins privés, l'avis du Conseil municipal est un avis de principe, étant entendu que leur inscription au PDIPR ne pourra se faire qu'après signature d'une convention de passage entre les propriétaires et la Communauté de communes.

Le Conseil municipal est plus particulièrement invité à se prononcer sur la liste des itinéraires proposés pour une inscription au PDIPR, plus particulièrement sur les chemins ruraux et voies communales s'y référant. Les parcelles et autres sentiers propriétés de la Commune feront l'objet d'une convention de passage.

Cette inscription, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

L'ensemble des itinéraires à inscrire au PDIPR sont présentés dans le tableau suivant :

Nom de l'itinéraire	Type de pratique
Boucle de la Loire par Monts et par Vaux	PEDESTRE
Boucle des Viaducs du Sancerrois	PEDESTRE
Boucle des Vignes	PEDESTRE
Boucle entre Loire et Vignoble	PEDESTRE
Boucle entre Vigne et Canal	PEDESTRE
Circuit 7 - Loire et Canal	TRAIL
Circuit 8 - Les Balcons du Sancerrois	TRAIL
Circuit 11 - Les Villages Vignerons	TRAIL
Circuit 13 - L'Intégrale Sancerroise	TRAIL
Boucle - Route des Châteaux	VELO
Boucle 4 - Entre Vignes et Patrimoine	VELO
Liaison 1 Sancerre - Camping	VTT
N28 - Le Clos du Roc	VTT
N29 - Des coteaux du Sancerrois aux bords de Loire	VTT
N30 - La Trans Sancerroise	VTT
N33 - Le Tour du Bois des Charnes	VTT

N50 - La Boucle des Vignobles	VTT
Tour VTT	VTT

Ces itinéraires figurent sur fond cartographique dans le dossier joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;

EMET un avis favorable aux propositions d'itinéraires à inscrire au PDIPR sur le territoire communal ;

DEMANDE au Département l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des itinéraires mentionnés dans le tableau ci-dessus et s'engage à :

- Conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ;
- A ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
- En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural inscrit au PDIPR, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité ;
- A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;
- A intégrer la préservation des chemins ruraux inscrits au PDIPR dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de tous documents d'urbanisme inhérents à la commune ;
- A prendre les dispositions nécessaires, dans le cadre du pouvoir de police du Maire, afin de limiter, voire interdire quand cela est possible, le passage des engins motorisés sur cet itinéraire sauf pour les ayants droits (propriétaires riverains ne disposant

pas d'autres voies d'accès, service de secours, équipe d'aménagement et d'entretien, ...);

S'ENGAGE à inscrire les itinéraires ci-dessus désignés au Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou à tous documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune, en application des dispositions de l'article L.123.1.6 du code de l'urbanisme ;

AUTORISE Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription, et en particulier les conventions de passage à établir sur les sentiers propriétés de la Commune autres que les chemins ruraux.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 octobre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

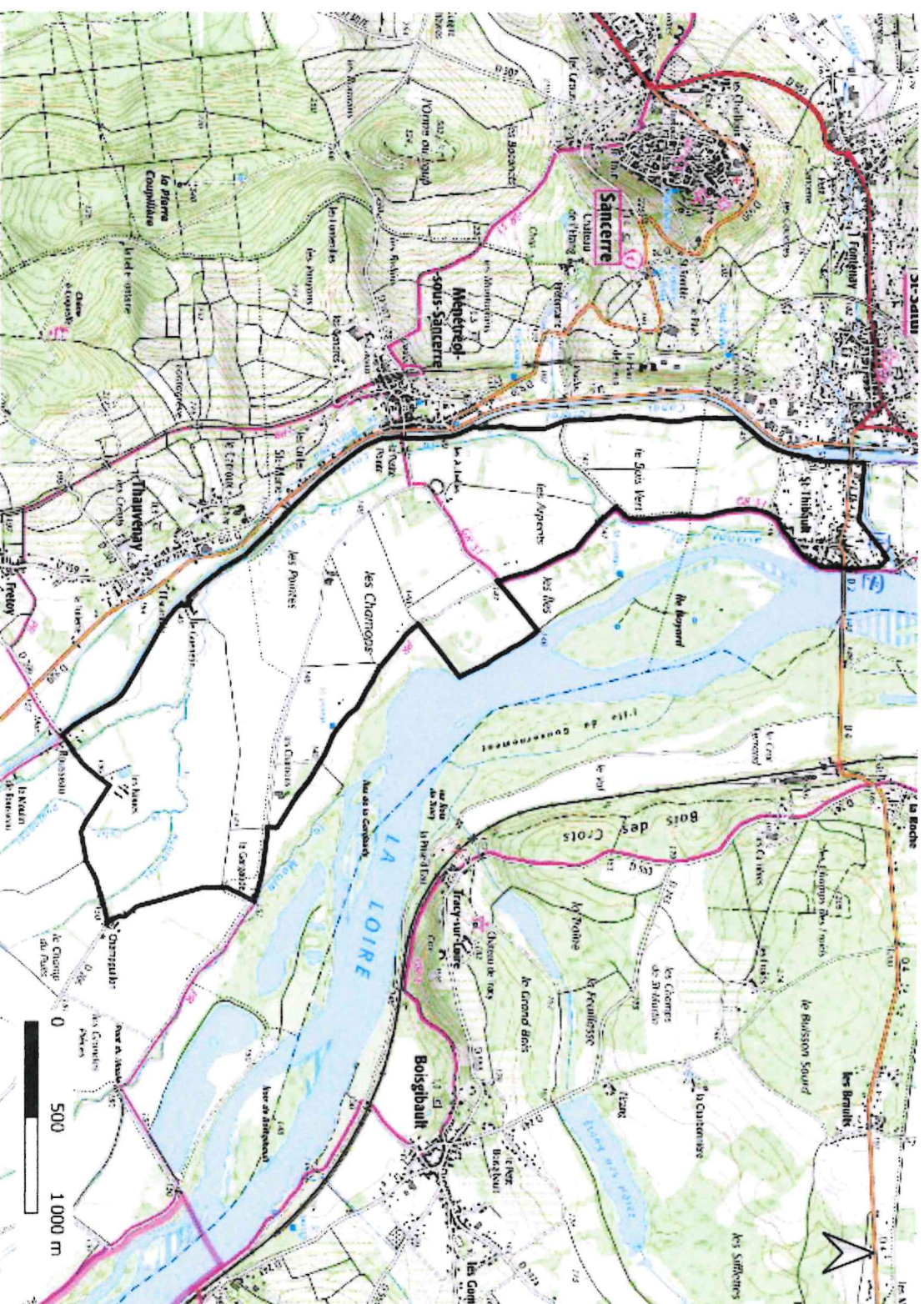
le Secrétaire, Bénédicte PRON

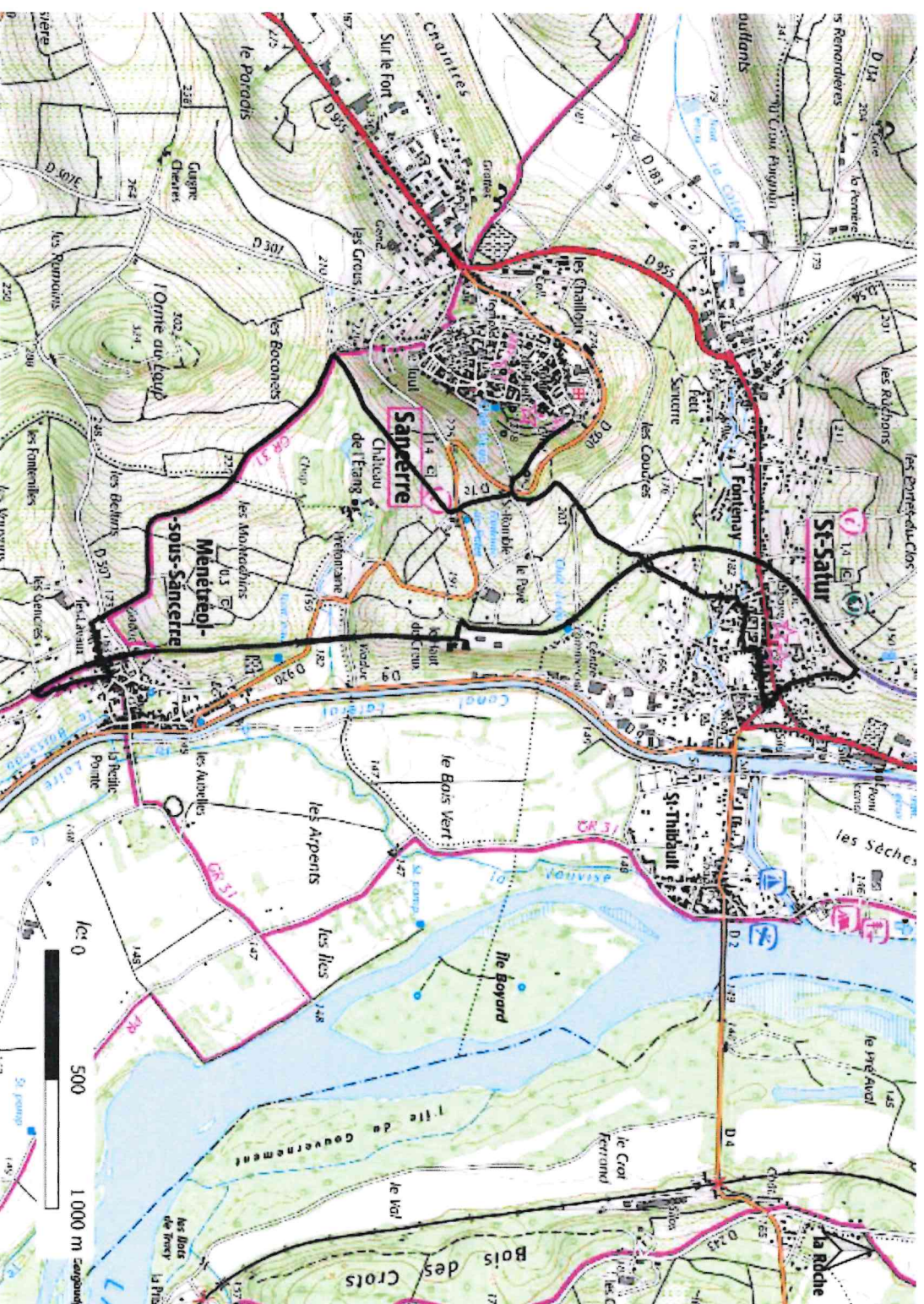
Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 26 octobre 2023



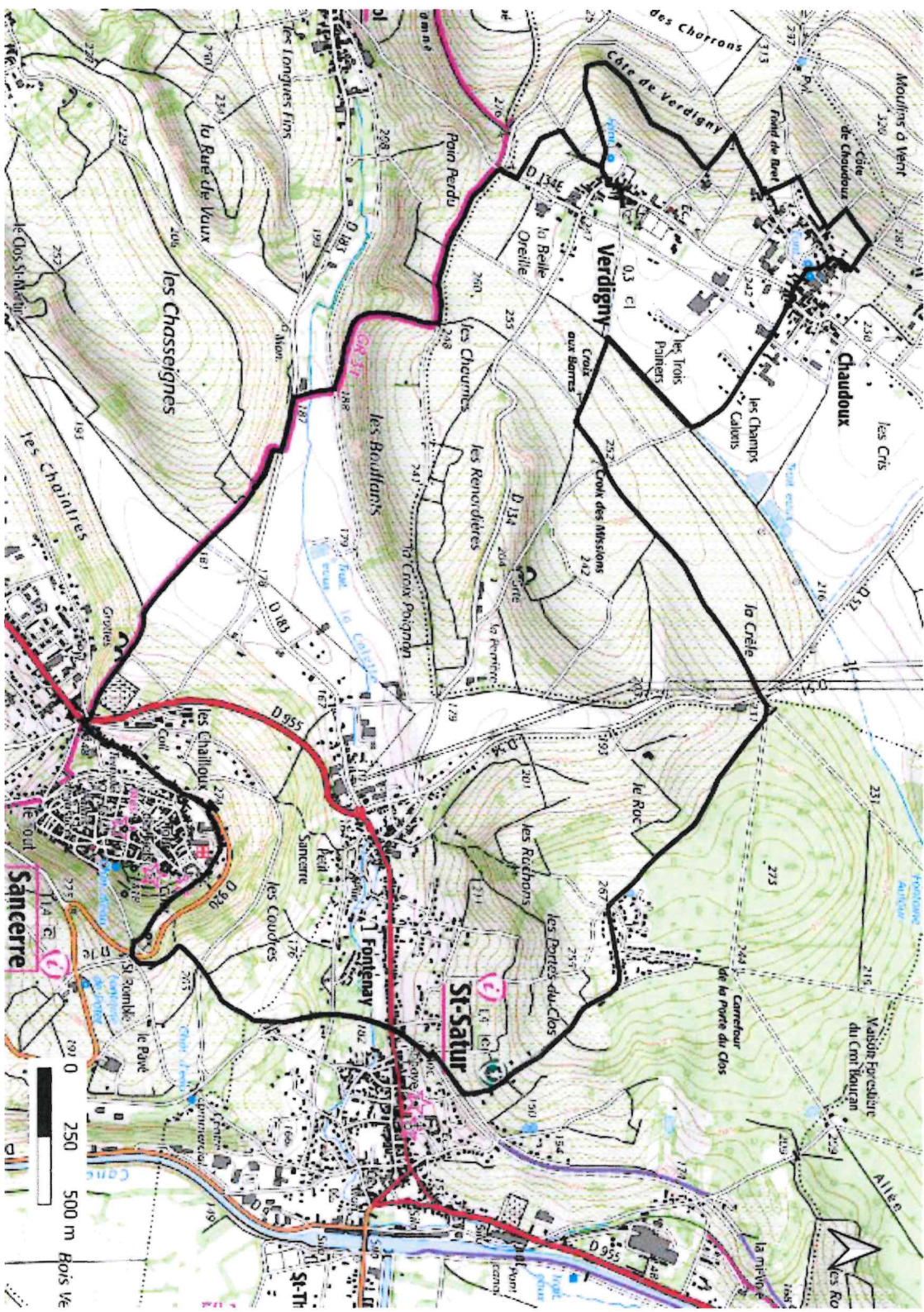
En-tête de la commune

Annexe 1 : Boucle de la Loire par Monts et par Vaux, Pédestre

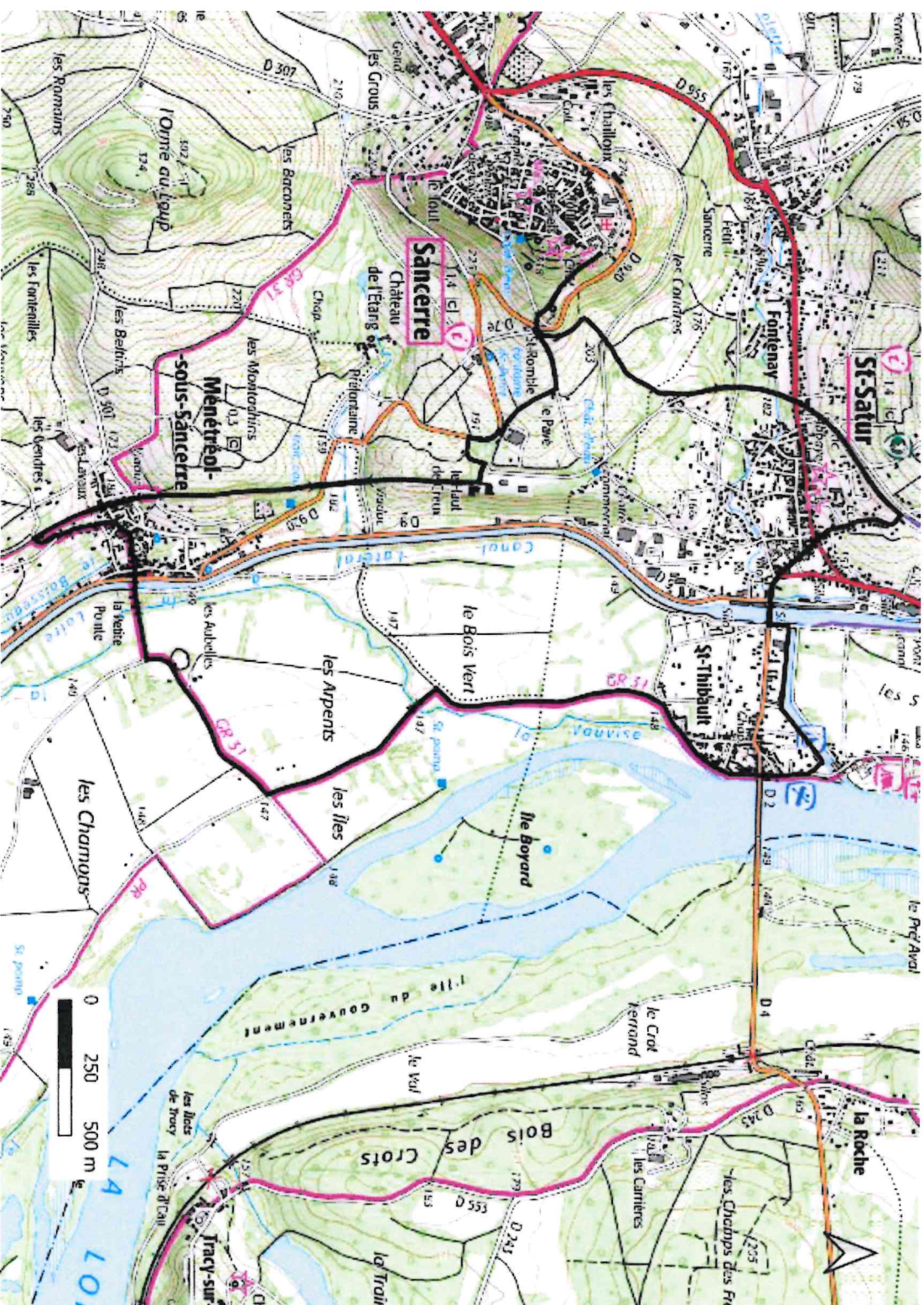




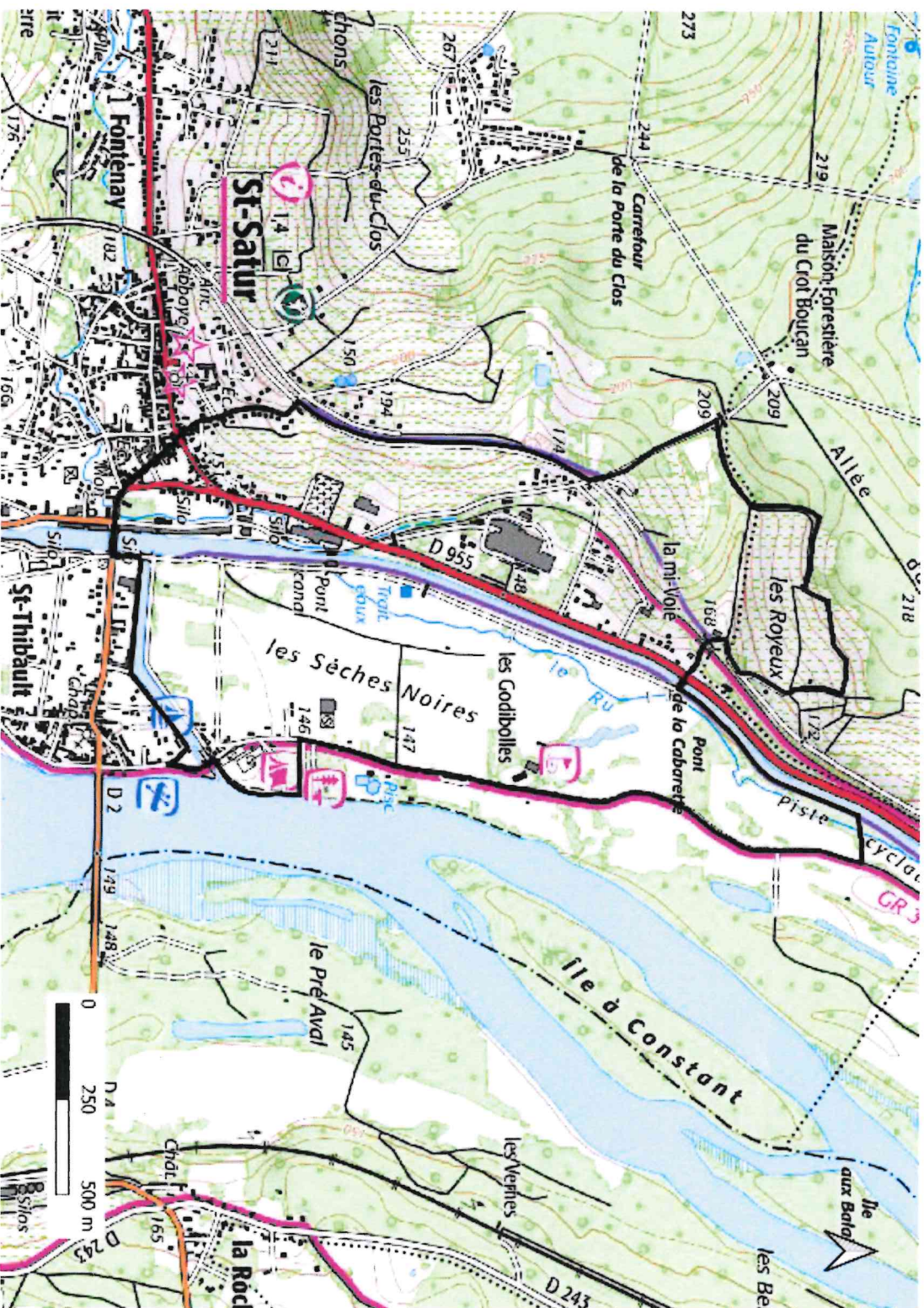
Annexe 3 : Boucle des Vignes, Pédestre



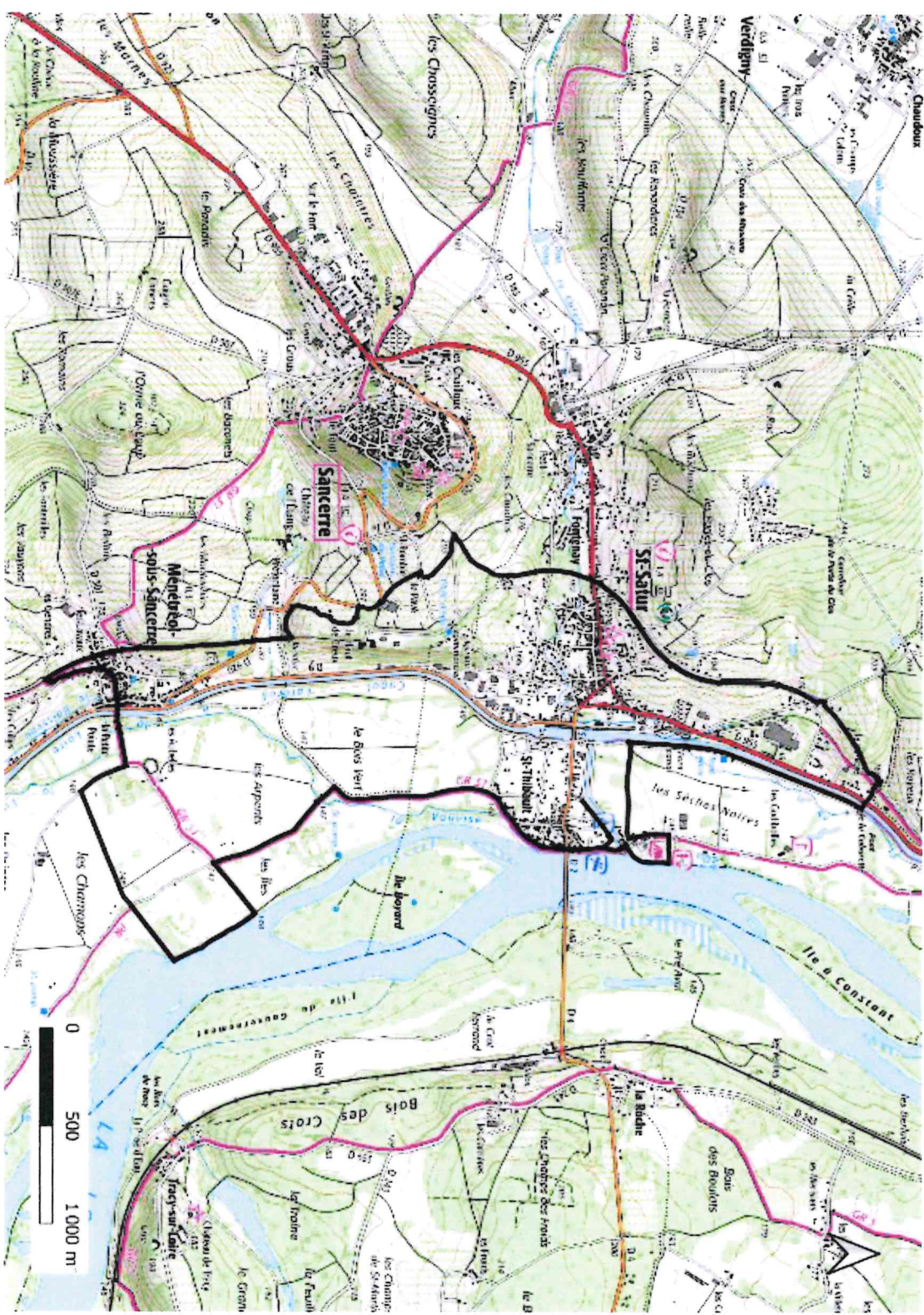
Annexe 4 : Boucle entre Loire et Vignoble, Pédestre



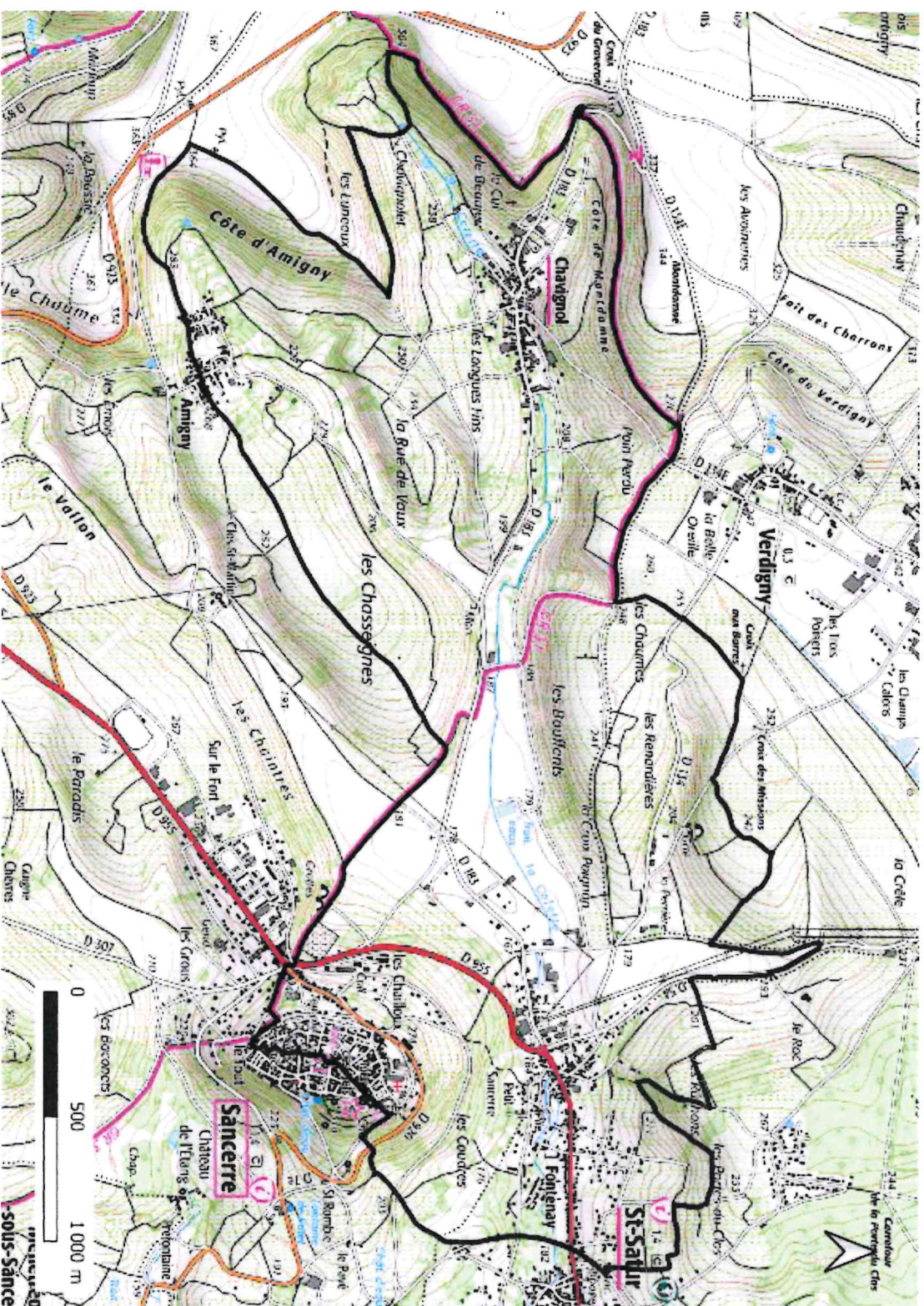
Annexe 5 : Boucle entre Vigne et Canal, Pédestre



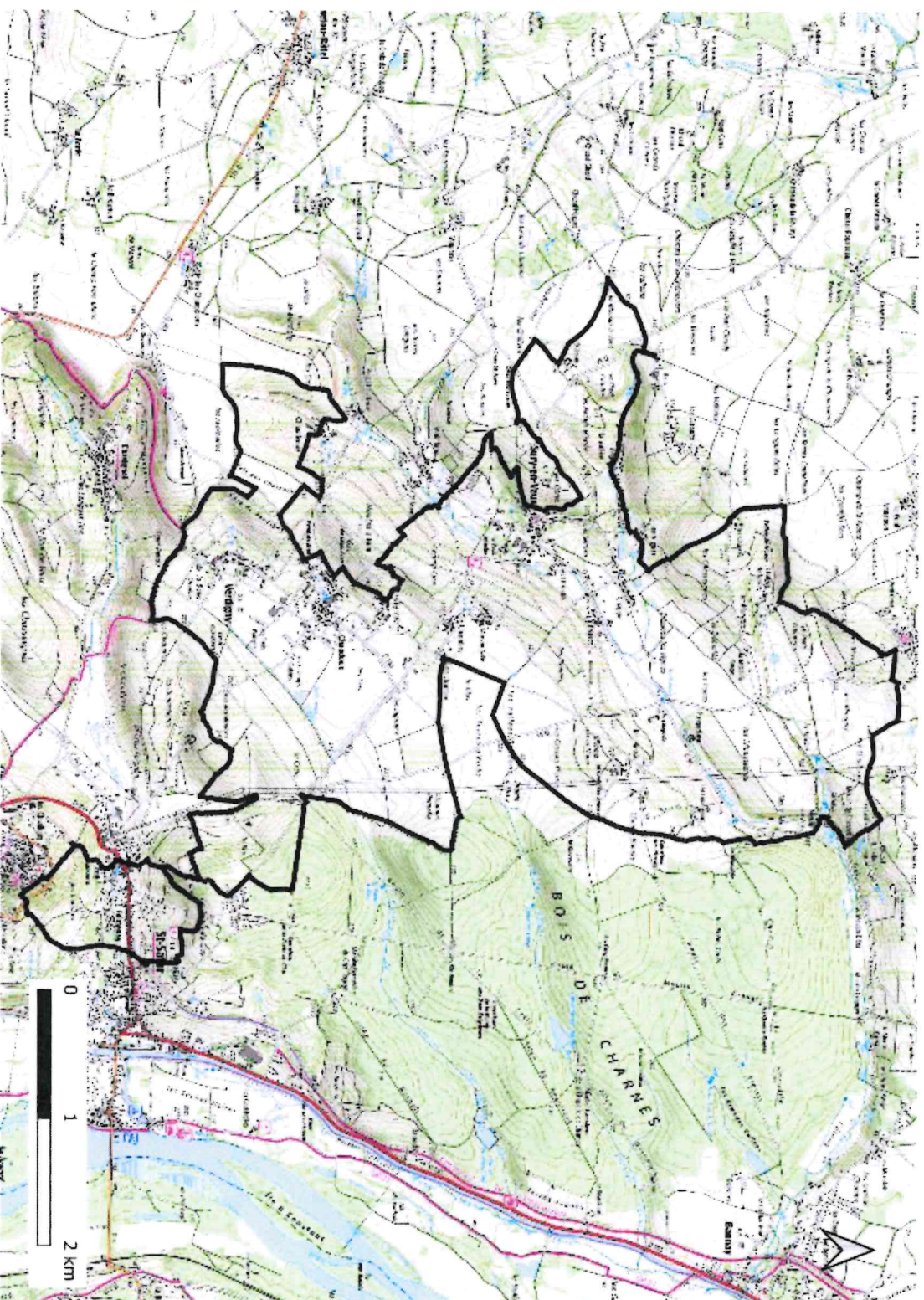
Annexe 6 : Circuit 7 – Loire et Canal, Trail

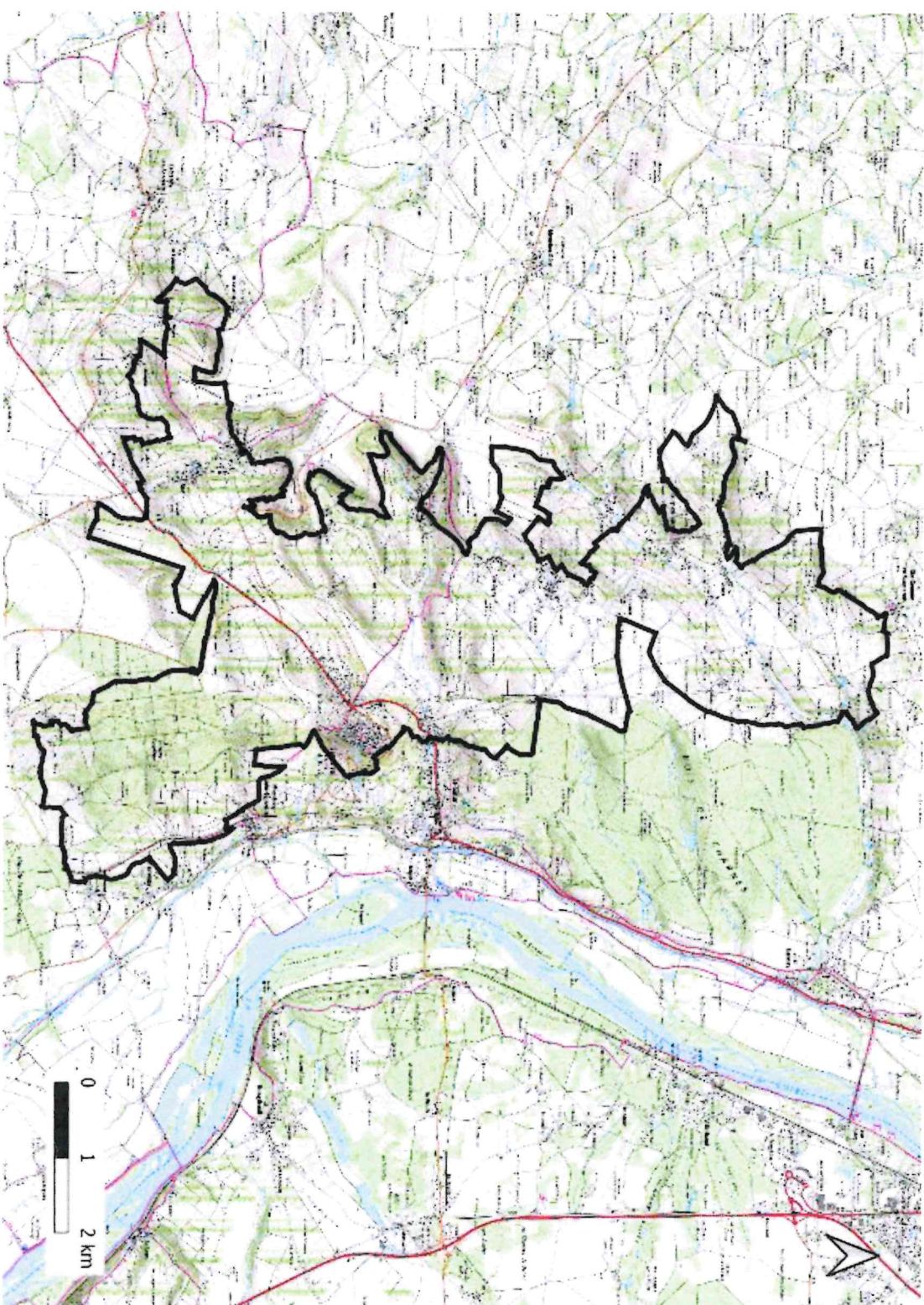


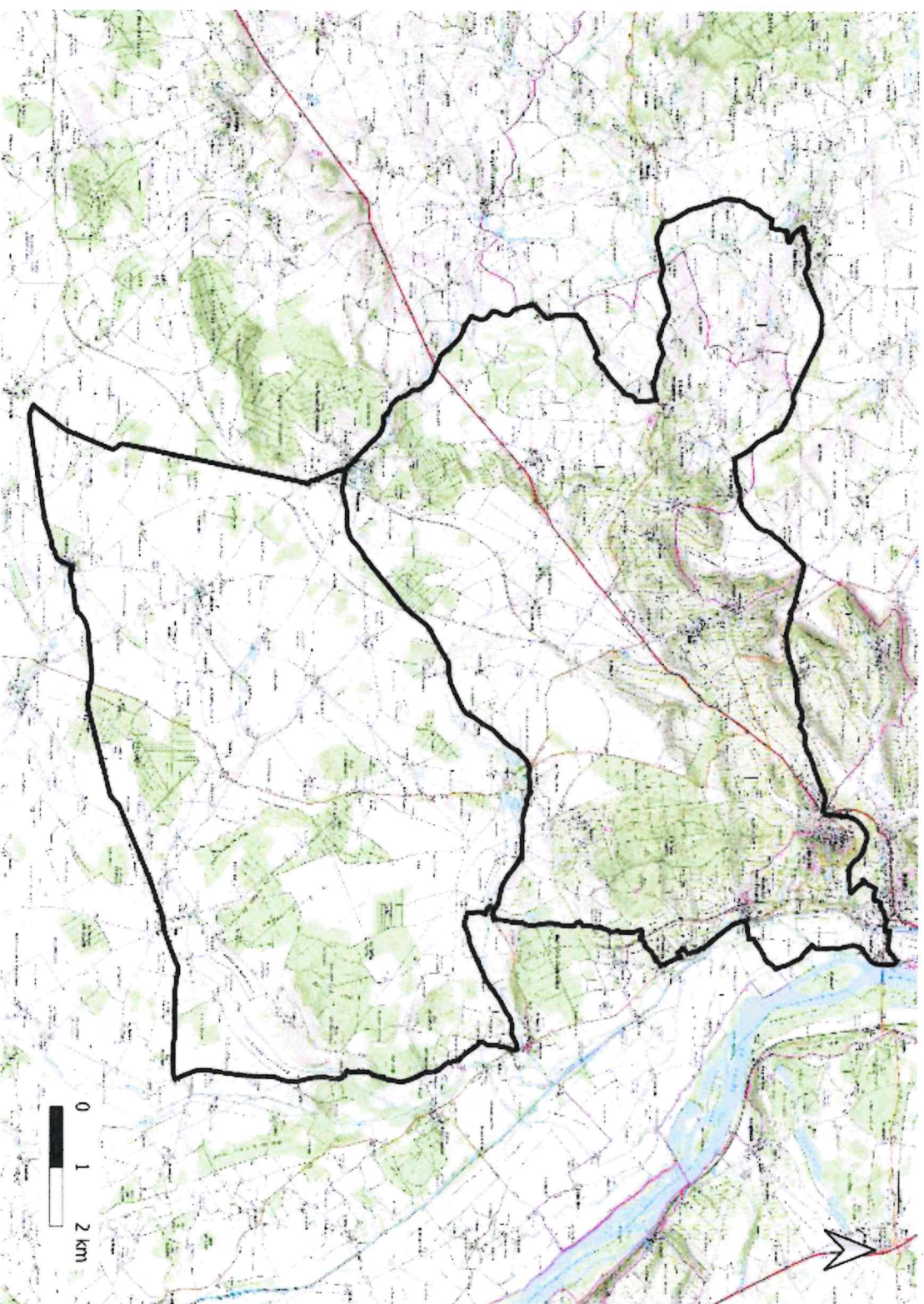
Annexe 7 : Circuit 8 – Les Balcons du Sancerrois, Trail



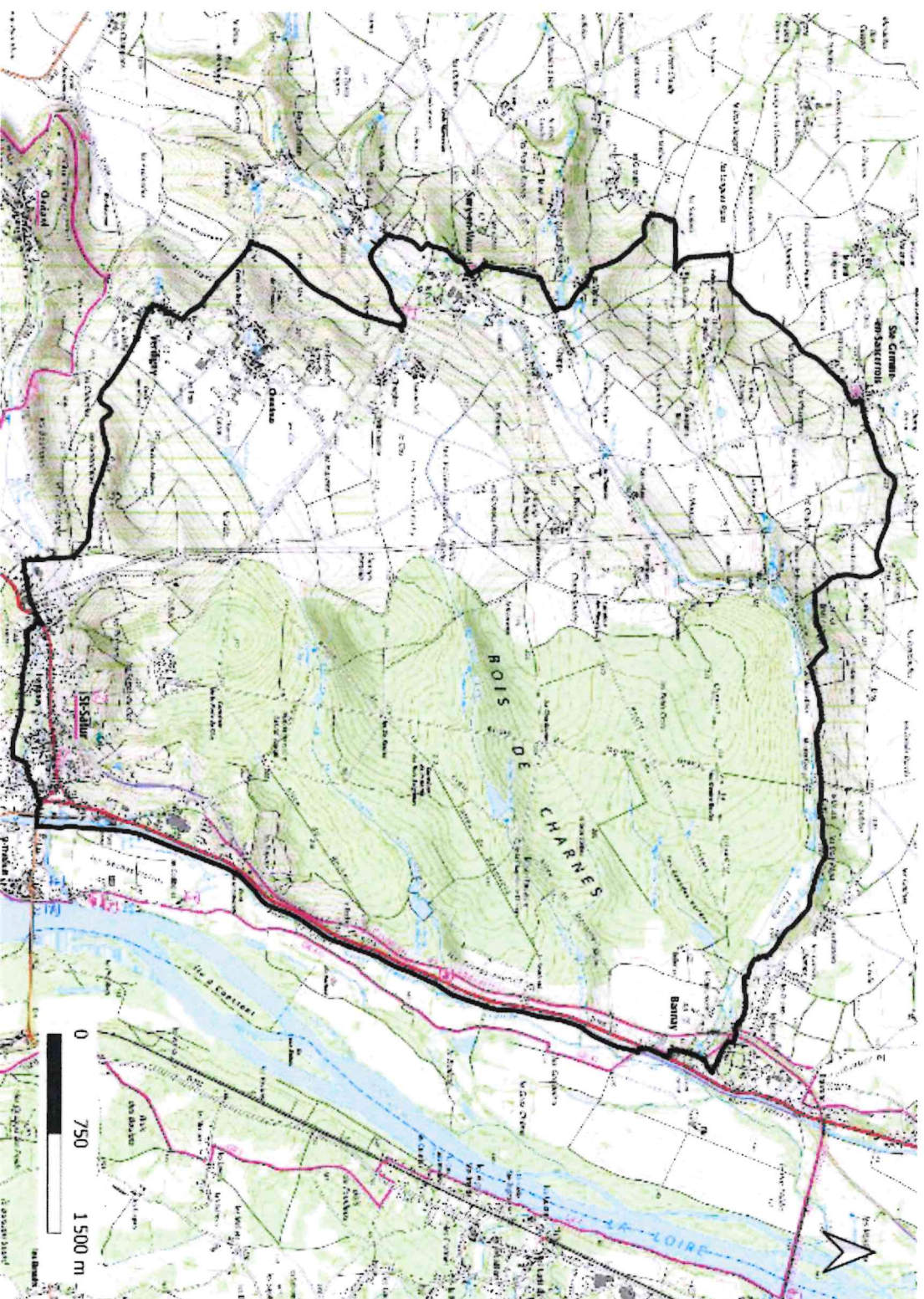
Annexe 8 : Circuit 11 – Les Villages Vignerons, Trail

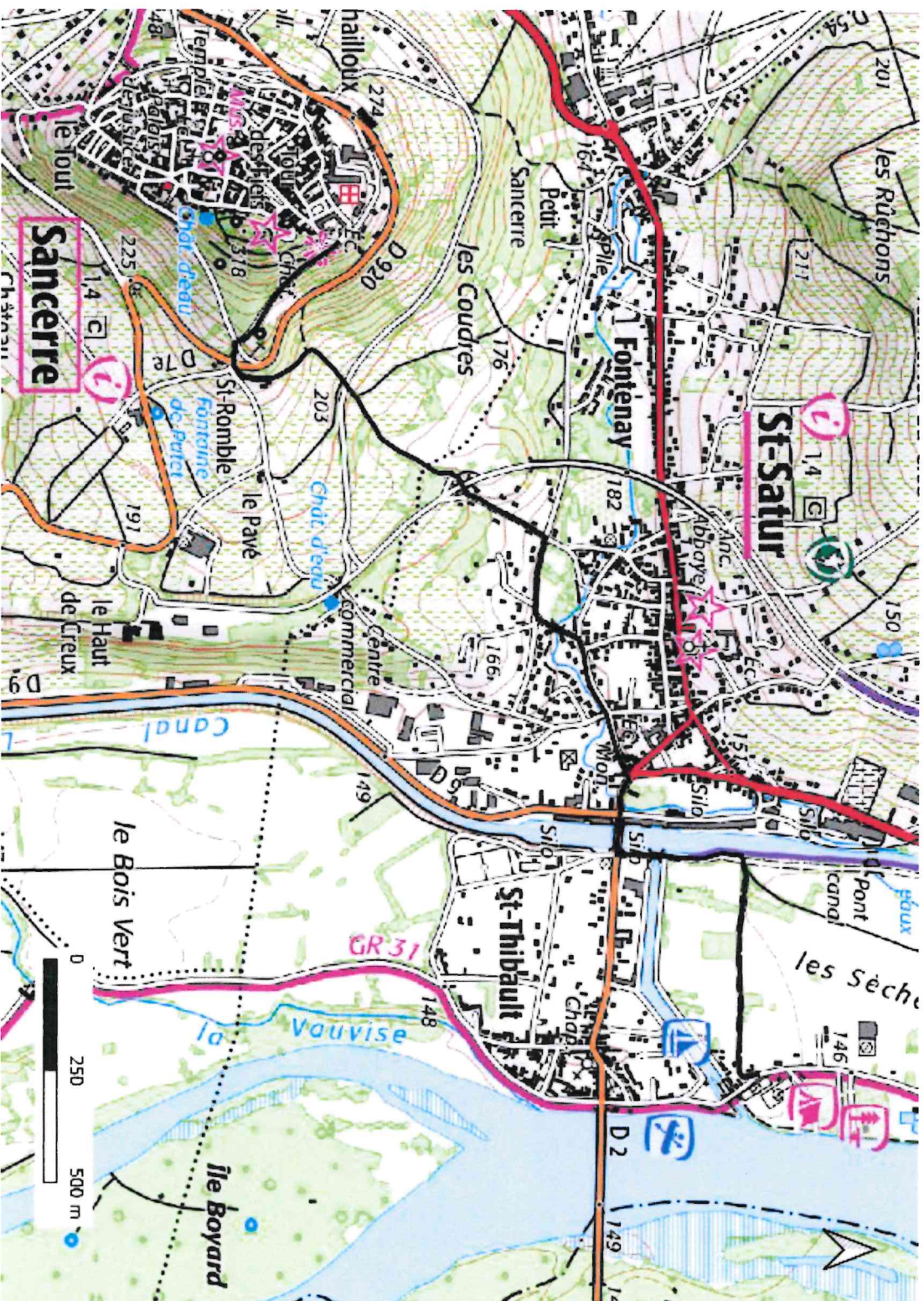


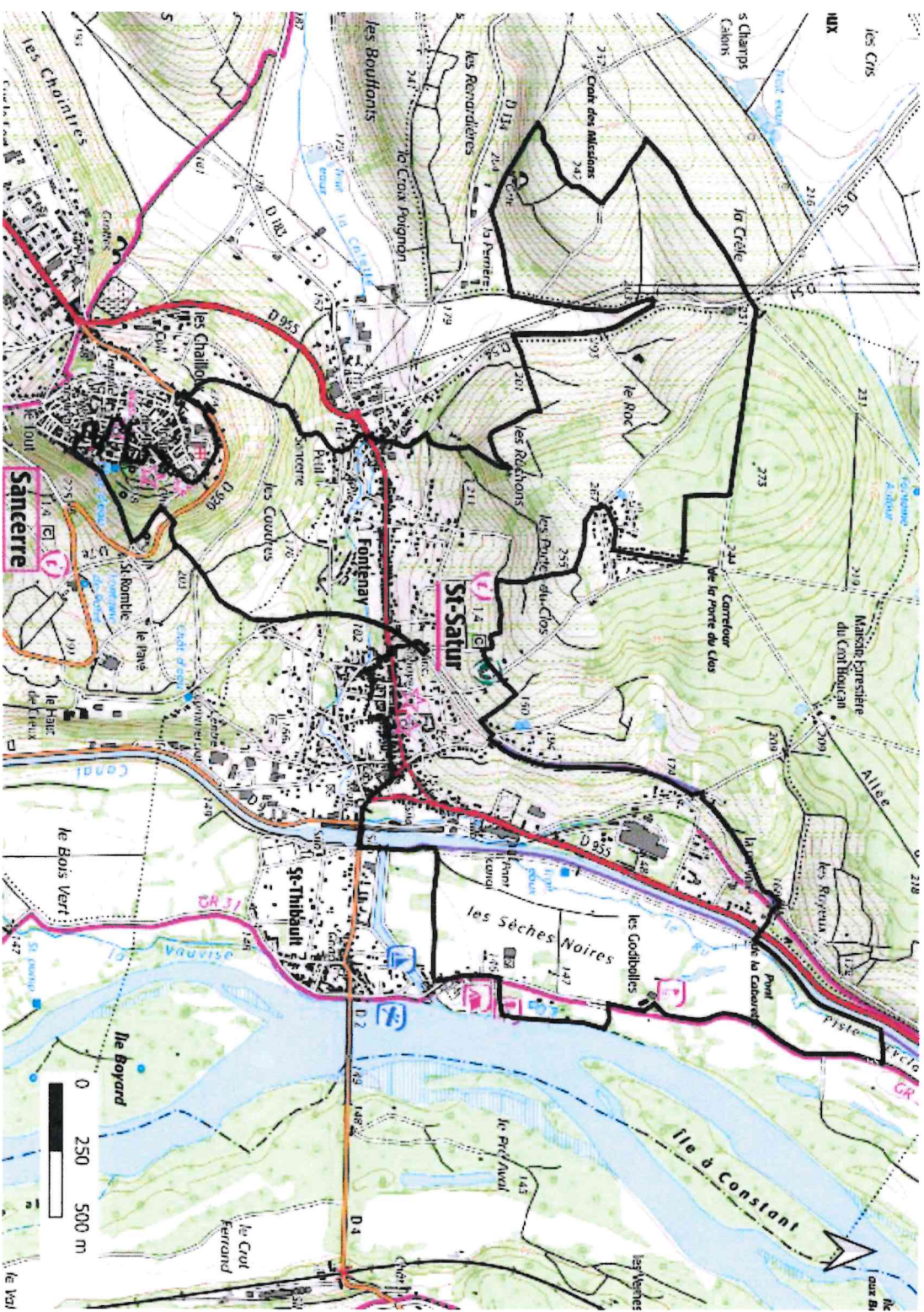


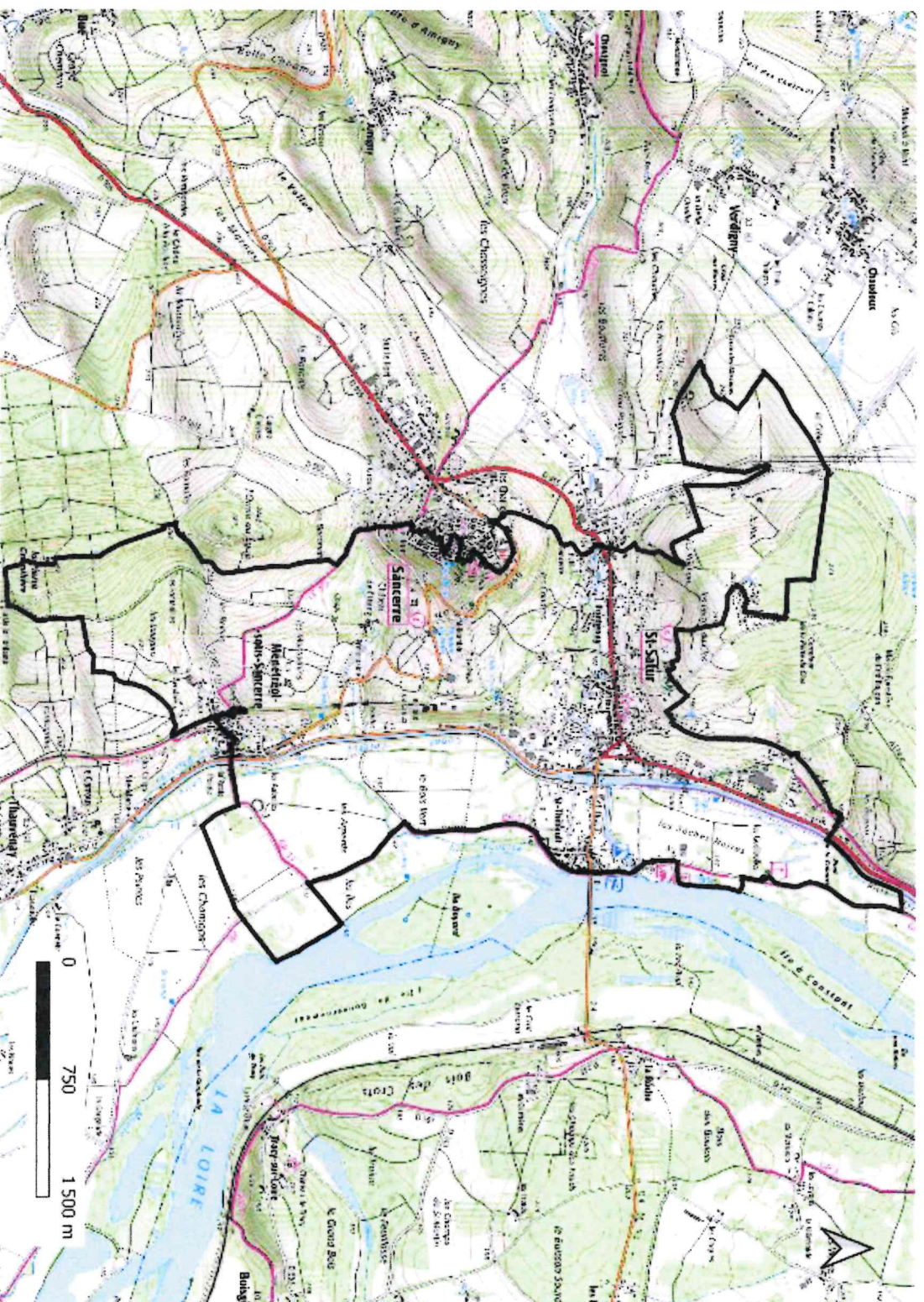


Annexe 11 : Boucle 4 – Entre Vignes et Patrimoine, Vélo



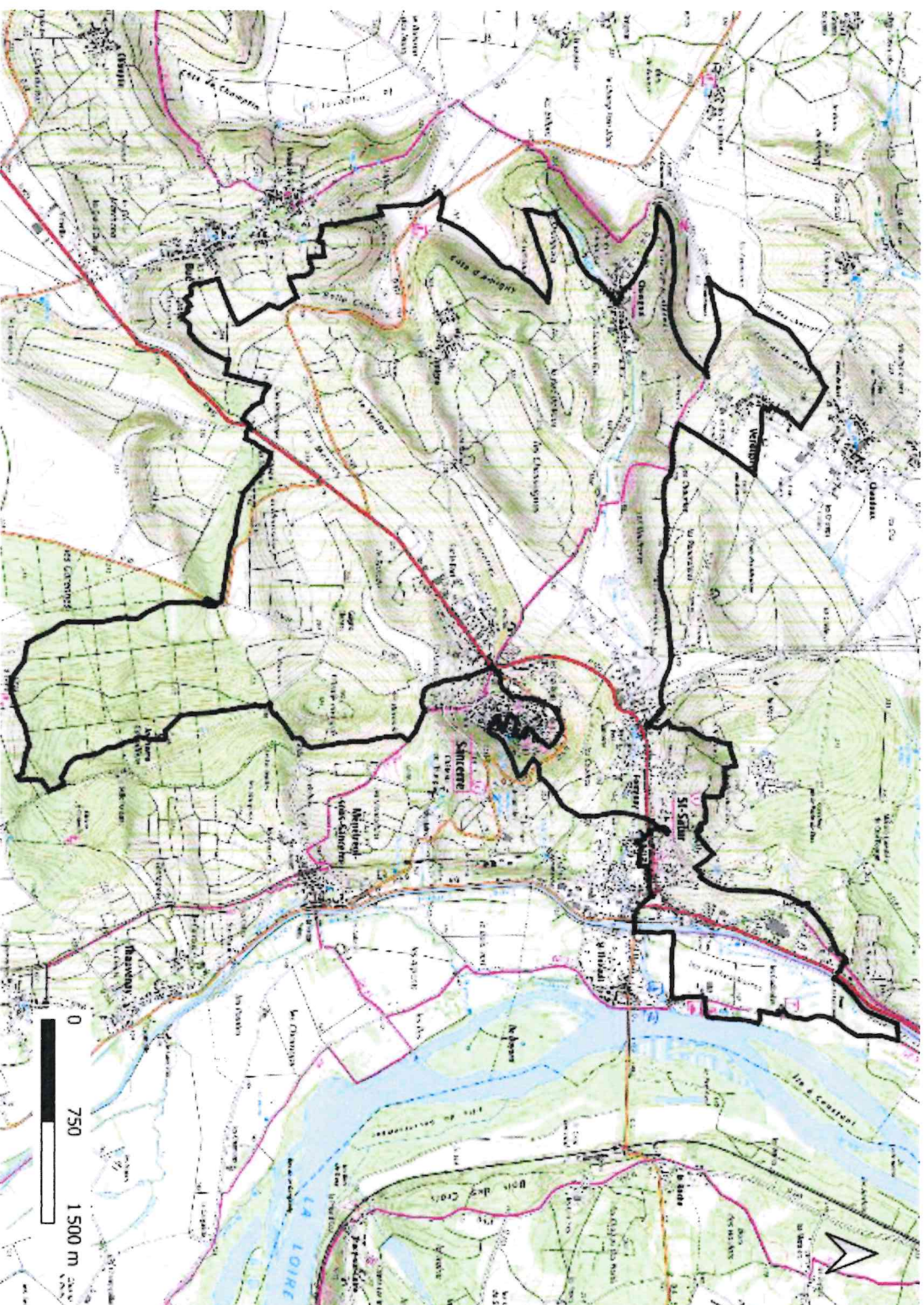


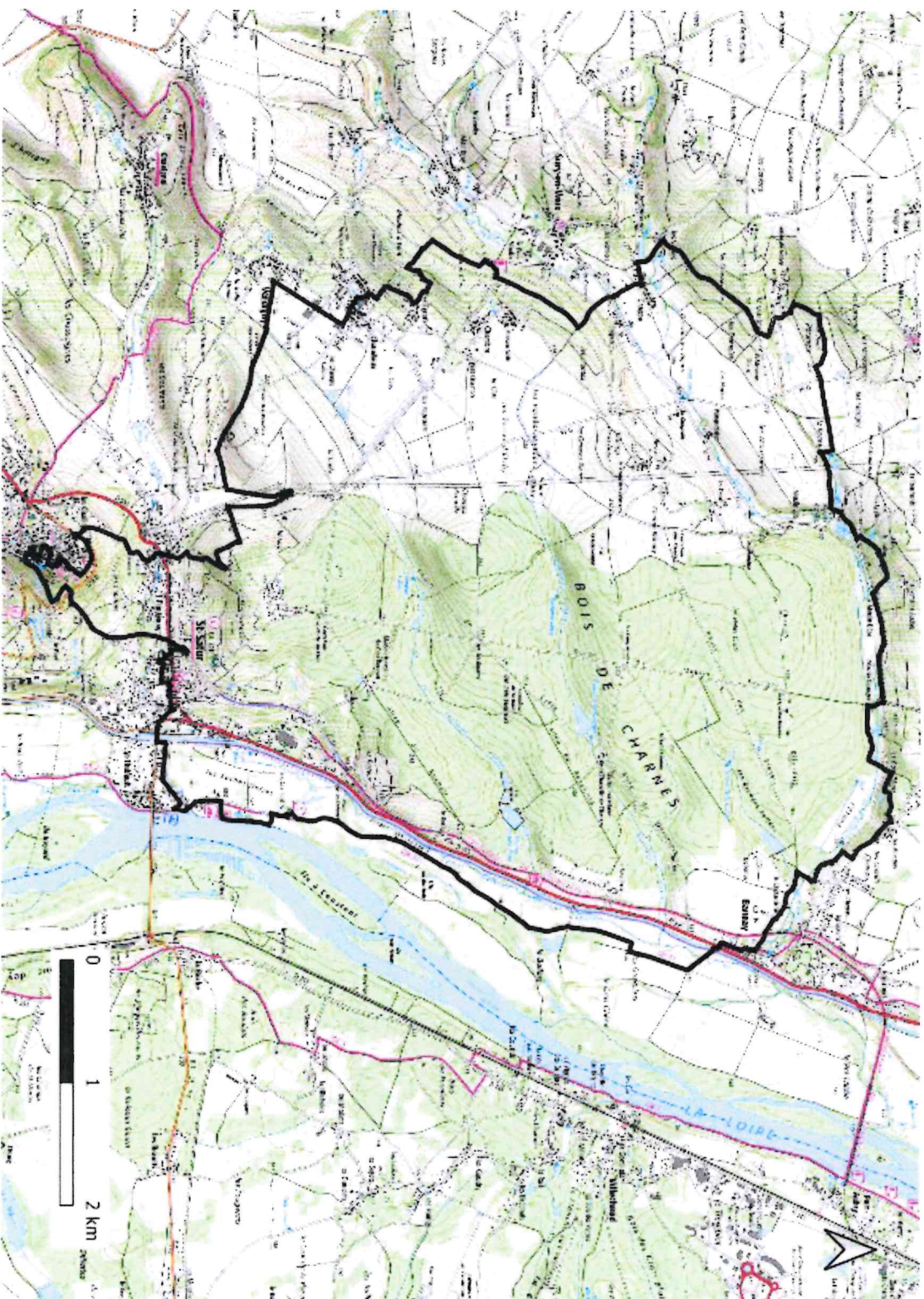


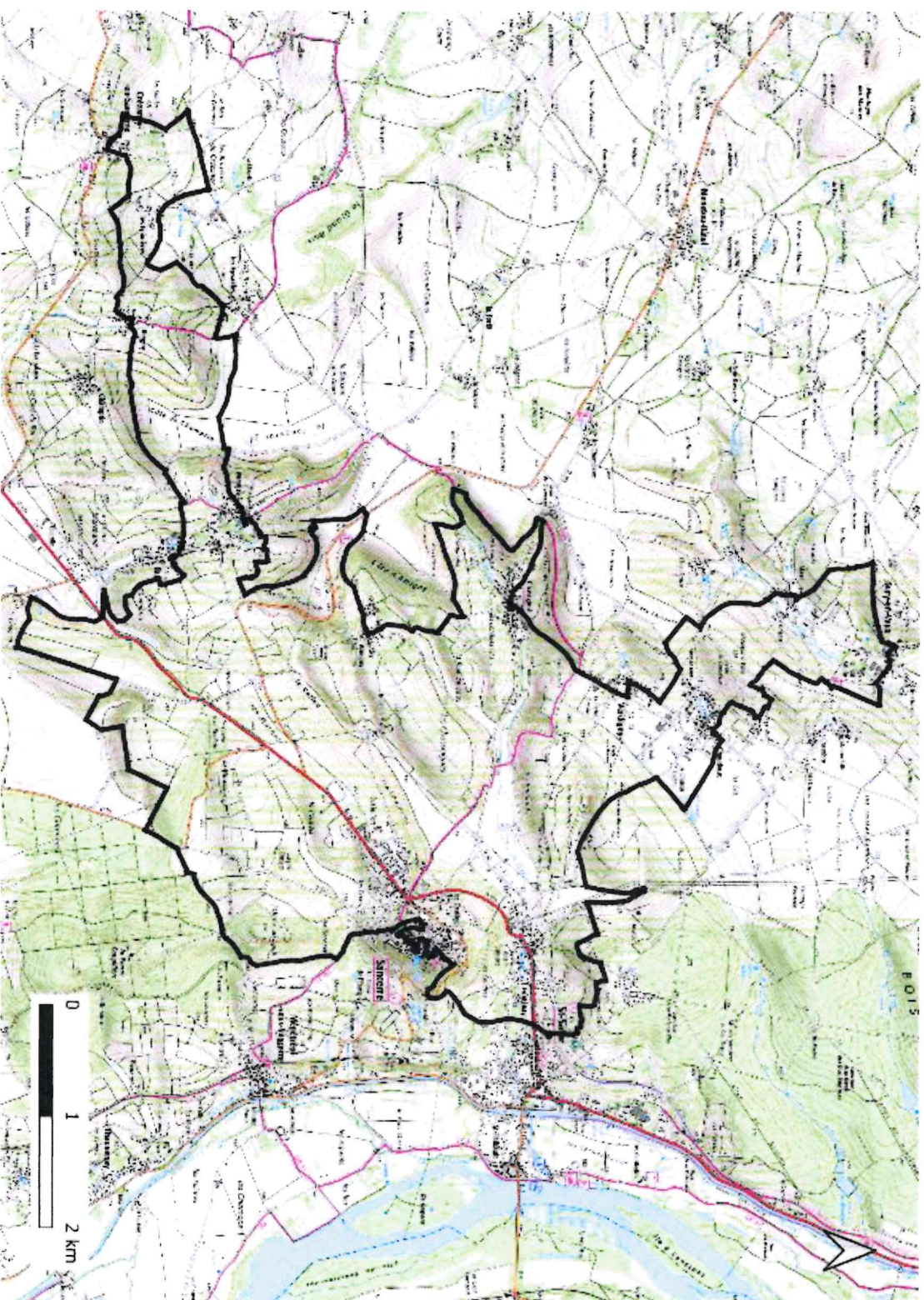


En-tête de la commune

Annexe 15 : N30 – La Trans Sancerroise, VTT







En-tête de la commune

Annexe 18 : Tour VTT

